GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales à Genève

45ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

Nigeria

Intervention du Luxembourg

Genève, le 23 janvier 2024

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation du Nigeria et la remercie pour la présentation de son rapport national. Dans un esprit de coopération constructive, ma délégation souhaite formuler les recommandations suivantes :

1) Adopter des mesures en vue d'abolir la peine de mort ainsi que de commuer toutes les condamnations à mort déjà prononcées en peines d'emprisonnement.

2) Dans le cadre de l'intégration de la loi de 2003 relative aux droits de l'enfant dans la législation de tous les Etats fédéraux, interdire expressément, dans tous les contextes, les châtiments corporels contre les enfants.

3) Veiller à ce que les directives relatives à l'usage de la force soient conformes aux Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

Nous souhaitons plein succès à la délégation du Nigeria dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

148 mots / temps de parole : 55s